

Actualités

Assurance et Epargne long terme

> Aviva. Une entreprise responsable

Aviva, en partenariat avec l'association Prévention Routière, lance la charte **Entreprise citoyenne de la route**, destinée à fournir aux sociétés du secteur du transport routier clientes d'Aviva Assurances un **cadre méthodologique favorisant la réduction :**

- des risques routiers (y compris les opérations de chargement et de déchargement), cause principale des accidents mortels du travail ;
- des émissions de CO2, pour participer à l'amélioration globale de la performance environnementale du transport routier de marchandises.

Aviva compte conclure la signature de la charte avec 50% de ses clients actuels et 60% de ses nouveaux clients d'ici 3 ans. Pour les transporteurs signataires, la compagnie espère réduire le nombre d'accidents et inciter un nombre croissant de chauffeurs à adopter un comportement responsable.

Les transporteurs s'engageant à respecter les principes de la charte doivent de fait observer la réduction de leur consommation de carburant. En plus, Aviva s'engage à tenir compte de l'amélioration du risque routier dans l'évolution des cotisations.

Cette action visant à promouvoir les « entreprises citoyennes de la route » s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable d'Aviva. Développement durable, sécurité et dynamisme commercial constituent les trois piliers de la politique commerciale 2009 d'Aviva.

Aviva accompagne les transporteurs souhaitant réduire les risques et leur empreinte écologique

1. Des engagements réciproques et progressifs entre les signataires

La signature de la charte s'effectue entre le responsable de l'entreprise et l'agent général Aviva Assurances lors d'un rendez-vous de travail (1/2 ou 1 journée selon l'importance de la flotte). Lors de la signature de la charte, ils déterminent ensemble le niveau d'engagement et d'accompagnement et fixe les objectifs annuels des chauffeurs.

2. Des outils méthodologiques à la disposition des gestionnaires de flotte

Des outils informatiques et des documents sont mis gratuitement à la disposition des entreprises la première année. Ils sont le fruit d'un important travail de synthèse des données existantes et des expériences menées par Aviva Assurances et l'association Prévention Routière.

Le kit comprend :

- la charte
- un logiciel de collecte des informations liées à la sinistralité
- un logiciel d'évaluation des risques routiers
- une série de fiches pédagogiques
- des affiches d'information détaillée sur les différentes actions susceptibles d'être mises en oeuvre pour réduire le risque routier
- un logiciel d'édition de supports pédagogiques personnalisés
- une collection de stickers à placer sur les véhicules de l'entreprise



3. La « Palme d'or de l'ordre des entreprises de transport routier » remise aux flottes exemplaires

Afin d'encourager les comportements responsables, Aviva récompense les chauffeurs routiers et les entreprises de transport qui démontrent leur volonté d'améliorer la sécurité sur les routes. La compagnie organise des remises de Palmes en région, en collaboration avec l'entreprise signataire, l'agent général Aviva et comité départemental de l'association Prévention Routière. La « Palme d'or de l'ordre des entreprises de transport routier » récompense les flottes qui ont réalisé des progrès concrets.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter Thibault de Saint Simon au 01.76.62.67.88 ou par mail thibault_desaintsimon@aviva.fr